



Etudes comparatives choix de l'énergie appliquées aux bâtiments publics - Département de la Savoie (73) - France

Etudes comparatives choix de l'énergie rendues obligatoires pour tous les bâtiments construits par les communes et leur groupement, dès lors qu'elles sollicitent une subvention au département

Cibles	Secteurs	Champs
<ul style="list-style-type: none"> - Autorités locales - Autorités régionales - Décideurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtiments (y compris patrimoine municipal) 	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement / appareils - Suivi et gestion

ANALYSE

1990 : PREMIERE PROPOSITION DE L'ASDER

En 1990, sur proposition de l'ASDER, le Conseil Général de la Savoie a voté (à l'unanimité) une disposition imposant une étude comparative choix de l'énergie pour tous les bâtiments construits par les communes, dès lors qu'elles sollicitent une subvention du département.

Ces études, qui font partie intégrante de tout aménagement communal comportant un système de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire, sont réalisées par les bureaux d'études privés habituels. La mission de l'ASDER est de veiller à ce que ces études soient honnêtes, claires et bien comprises par les Conseils Municipaux. Jusqu'en 1995, ceux-ci étaient libres de choisir telle ou telle solution, même si elle n'apparaissait pas la meilleure au vu de l'étude.

1995 : DISPOSITIF COMPLETE

En 1995, le dispositif a été complété :

- Si la solution n'est pas retenue, les lots de chauffage et eau chaude sont soustraits du montant subventionnable,
- Si la Commune choisit une solution à énergie renouvelable, elle bénéficie d'un bonus de subvention de 10 points sans plafond, et les changements de chaudières sont éligibles aux aides départementales dans ce cas,
- Le dispositif est étendu aux logements sociaux.

Cette étude permet d'éviter des choix irrationnels tant en énergie qu'en technique d'installation. Elle est également l'occasion d'élargir le champ de réflexion à des solutions moins traditionnelles comme le solaire thermique et le bois-énergie.

COUTS ET BENEFICES

Après dix ans d'expérience, ce dispositif est jugé très positivement :

- Les études comparatives obligatoires ont d'abord été perçues comme une contrainte. Aujourd'hui, elles sont réclamées par les maîtres d'ouvrages, qui programment les investissements à l'avance pour laisser le temps à l'équipe de conception de travailler,
- La qualité des études a nettement progressé, les résultats observés sur les bâtiments étudiés sont conformes aux prévisions,
- Le « tout électrique sommaire » a pratiquement disparu,
- Plusieurs réalisations à énergies renouvelables ont vu le jour (chaufferies bois, solaire thermique).

Une enquête a été menée auprès des communes ayant recouru à cette procédure. Ci-après les résultats obtenus :

- 70 % des sondés confirment la nécessité pour la maîtrise d'ouvrage de disposer d'un tel outil pour l'aider dans son choix,
- dans 20 % des cas l'étude a permis au maître d'ouvrage de revoir son choix initial pour une solution énergétique plus satisfaisante économiquement et environnementalement,
- 50 % des sondés ont jugé la qualité globale des études comme étant bonne.

D'autres départements ont des dispositifs voisins, sans pour autant avoir rendu obligatoires les études comparatives (Drôme, Isère, Haute-Savoie, Lot).

PARTENARIAT

Un « GROUPE DE TRAVAIL ENERGIES » a été mis en place. Présidé par un Vice-Président du Conseil général, il regroupe des élus, des techniciens (du département, de la région, de l'ADEME, de la DDE, de la DDAF), la chambre syndicale des Ingénieurs Conseils, le CAUE, l'Université, EDF, Gaz de France et l'ASDER.

Il ne se réunit qu'une à deux fois par an, mais cela suffit pour piloter la politique énergétique locale (études comparatives, plan bois-énergie, MDE, électrification rurale, habitat bioclimatique, prochainement solaire thermique). Cette mise en commun évite des concurrences stériles et favorise l'innovation.

RECOMMANDATIONS

POUR EN SAVOIR PLUS

Name organisation [ASDER \(Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables\)](#)
 :
 Phone number : [+ 33 4 79 85 88 50](tel:+33479858850)
 E-mail : info@asder.asso.fr
 Website : <http://www.asder.asso.fr>

INFORMATIONS UTILES

CETTE FICHE A ETE REALISEE PAR

Organisation [ADEME](#) E-mail francois.greaume@ademe.fr Internet <http://www.ademe.fr> Published 9/8/2002
: [ADUHME](#) : contact@aduhme.org : <http://www.aduhme.org> :

[back to top](#) ▲

Penelope Project Good Practice Database
© Energie-Cités 2001 - 2002 / [Webmaster](#)

